



## Problème respect des délais prud'hommes

Par **Jean adrien**, le **10/05/2017** à **07:54**

Bonjour à tous,

Voici mon problème, je ai été licencié et intente un procès pour licenciement abusif. Mon avocat n a pas déposé la requête au prud'homme pour la conciliation amiable alors qu'il a tout les éléments depuis 15 mois.  
Est ce que s il ne respecte pas les délais je peux demander demander à ce qu il me rembourse les sommes que je lui ai versées conformément à la convention que l'on a signé et qu il n à pas donc respecté...  
L avocat est très difficilement joignable je étais compréhensif jusque là mais j ai le sentiment qu il me mène en bateau.  
Bref, je voudrais savoir aussi si ce genre de pratique-attendre aussi longtemps pour déposer une requête est courante ? ( même si je sais que la procédure a changé, il a tout les documents)

Par **P.M.**, le **10/05/2017** à **13:41**

Bonjour,

Vous pourriez demander mais cela serait étonnant que l'avocat accepte de vous rembourser...  
Il faudrait veiller à ce qu'il ne dépasse pas la prescription de deux ans...  
Vous pourriez le prévenir que sans action de sa part, vous vous trouveriez obligé de prévenir le Bâtonnier...

Par **Jean adrien**, le **10/05/2017** à **14:47**

Merci pour votre réponse.

Un défaut de sa part est il une base solide pour se retourner contre l avocat via un autre avocat sur le plan de la responsabilité contractuelle ?

Par **P.M.**, le **10/05/2017** à **16:12**

Il paraît quand même étonnant que sans aucune raison l'avocat n'ait pas engagé la procédure pendant 15 mois et se poserait la question de savoir si vous avez subi à l'heure actuelle un

préjudice par son inaction...

Par **Jean adrien**, le **10/05/2017** à **16:57**

Oui je vous l'accorde mais moi-même je ne comprends pas après plusieurs relances de ma part, toujours rien. Je n'ai pas envi de tomber dans la paranoïa mais l'affaire met en cause un très grande entreprise, très influente...

Nous sommes plusieurs salariés à avoir le même avocat et le constat de son inaction est fait par tout le monde.

Par **P.M.**, le **10/05/2017** à **17:07**

Il faudrait quelles formes ont revêtues vos relances et si vous vous êtes contenté de téléphoner ou par lettre recommandées avec AR ou au minimum mails...

Par **Jean adrien**, le **10/05/2017** à **17:20**

Téléphone et mails. Ayant plutôt confiance en lui au départ et ayant des relations plutôt bonnes je pensais que le dossier avancerait.

Je vais donc sur vos conseils commencer à lui envoyer des recommandés.